



ORGANISER UNE RÉUNION PUBLIQUE

L'INTÉRÊT D'UNE RÉUNION PUBLIQUE

L'organisation des réunions publiques permet aux élus et plus largement à l'équipe municipale de se rapprocher de leurs administrés. Cela permet de diffuser l'information aux citoyens de la commune.

La réunion publique peut représenter un outil de médiation à part entière. La naissance des conflits entre administrés selon les activités révèle souvent un manque de connaissance sur certains sujets. Ce type de réunion permet donc d'informer le public et les usagers de la forêt.

La réunion publique permet de répondre aux questions, de partager des expériences mais aussi d'entendre la voix de chacun par le biais de débats et d'échanges entre les acteurs d'un territoire.

Cette réunion représente aussi l'occasion d'expliquer la démarche de la municipalité et de souligner son inscription dans une logique d'intérêt général.

Chacun prend conscience des problématiques, des intérêts et des difficultés de l'autre.



L'organisation par les élus associée à leur présence permet aux administrés de leur accorder une grande crédibilité.

L'équipe municipale s'investit, souligne l'importance des sujets évoqués et affirme sa volonté de faire respecter les droits et devoirs de chacun, le tout en instaurant un dialogue et une écoute constructive.

L'ORGANISATION D'UNE RÉUNION PUBLIQUE

LE RÉTROPLANNING

La rétroplanification se fonde sur la date finale d'un plan. Le plan ici est la tenue de la réunion publique.



2 mois avant

Contact des intervenants éventuels

Fixation de la date en accord avec les intervenants



1 mois avant

Réservation d'une salle adaptée

Invitation des personnes concernées
Publication d'un article dans le bulletin municipal

Préparation des éventuels documents d'information



2 semaines avant

Préparation des discours

Organisation du déroulé de la réunion

Si intéressé : diffusion d'un communiqué pour l'annonce dans la presse locale + prévoir un rappel ou des tracts à distribuer dans les boîtes aux lettres



1 jour avant

Prévision du matériel nécessaire



JOUR J :

Réunion publique

LA MOBILISATION DES PARTICIPANTS

Plusieurs actions coordonnées permettront d'assurer une large participation.

- ▶ Tout d'abord, il convient d'identifier au préalable les sujets qui seront abordés lors de la réunion publique. Si la réunion d'intervention vise à sensibiliser les usagers de la forêt ou à régler un différend par la médiation, il peut être intéressant de préparer un support visuel (diaporama, film court, photos ou témoignages).
- ▶ Ensuite, en fonction de la thématique, c'est aux organisateurs de déterminer quels intervenants pourraient être invités afin de renforcer le discours et le message diffusé lors de la réunion publique.

Dans une situation d'information en réponse ou en anticipation d'un conflit, il peut être pertinent d'inviter un représentant de chaque partie pour permettre la diffusion d'informations par différents angles.

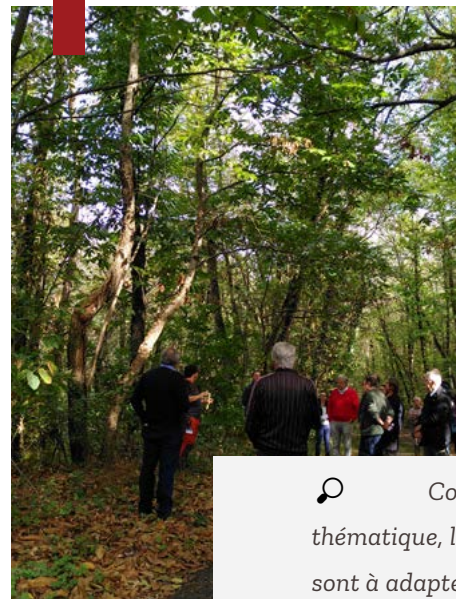
- ▶ Enfin, c'est tout le processus d'affichage et d'invitation qui s'enclenche.
- Envoi d'un courrier d'invitation aux administrés directement et/ou éventuellement concernés
- Diffusion de l'information dans la presse locale
- Affichage au sein de la commune : panneaux municipaux (mairie, école...)
- Rédaction d'un article dans le bulletin municipal
- Diffusion de l'invitation/l'information


Attention à ne convier que des intervenants neutres, n'ayant aucun intérêt dans le conflit concerné.

LA TENUE D'UNE RÉUNION PUBLIQUE

Ci-après, une liste présentant le déroulé classique d'une réunion publique :

- ▶ Accueil des participants
- ▶ Rappel du rôle de l' élu face aux conflits entre usagers de la forêt
- ▶ Présentation des intervenants
- ▶ Présentation de la/des problématique(s) abordée(s) : définitions, causes et conséquences
- ▶ Prise de parole du/des élus sur les thématiques abordées : rôle de chef
- ▶ Don de parole au public : rôle d'écoute
- ▶ Proposition d'arguments visant la conciliation des intérêts : rôle de médiateur
- ▶ Ouverture au débat, échanges, questions/réponses
- ▶ Distribution de fiches d'information



 Comme toute thématique, les informations sont à adapter au contexte local.



L'ensemble de nos actions est rendu possible grâce aux nombreuses adhésions de communes, intercommunalités et départements de la région.

Nous remercions les adhérents pour leur soutien, et appelons les autres collectivités à nous rejoindre afin de poursuivre nos actions à vos côtés.

Document réalisé en décembre 2022
avec le soutien financier de :



CONTACTEZ-NOUS

Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée

☎ 04.11.75.85.17

✉ occitanie@communesforestieres.org

🌐 www.collectivitesforestieres-occitanie.org